
Adresse de la société populaire d'Ardentes-su-Indre (Indre), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Ardentes-su-Indre (Indre), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 507;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21670_t1_0507_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

pour la patrie et un respect inviolable pour la Convention nationale.

Vive la république! vive la Convention!
périssent les agitateurs.

GENSSANE, *maire et 7 autres signatures
d'officiers municipaux et de notables.*

10

Adresses de la société populaire d'Ardentes-sur-Indre, département de l'Indre^a; de la société populaire de Nolay, département de la Côte-d'Or^b. Ces deux adresses félicitent la Convention sur ses travaux et sur le règne de la justice et de la vertu, substitué à celui de la terreur et du crime.

Mention honorable, insertion au bulletin (77).

a

[*La société populaire d'Ardentes à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (78)

Citoyens Représentans

La société populaire d'Ardentes-sur-Indre, district d'Indre-Libre [ci-devant Châteauroux], département de l'Indre, isolée des factions s'attache constamment à n'envisager que la patrie; elle ne voit qu'elle dans toutes les agitations qui se font dans ses séances et elle ne médite que sa prospérité, ne voyant que son salut dans elle.

C'est en se prescrivant les limites les plus étroites de la sincère fraternité qu'elle se modèle sur vous, citoyens Représentans, depuis la mort du plus puissant de nos tyrans intérieurs, vous vous êtes ralliés tous autour de la raison, de la justice et de l'humanité. Le peuple français vous admire, il est étonné de vous avoir vu triompher à travers les nuages les plus épais d'un robespierrisme effrayant. Travaillés toujours avec la même fermeté que celle que vous avez montrée depuis le 9 thermidor, nous, comme la majeure partie des citoyens, avons la plus ferme confiance en vous. Vous dégagés la république une et indivisible, de ceux qui perturbent l'ordre et la tranquillité publique, sous le prétexte de servir notre patrie. Nous sommes tous frères et égaux par la nature, vous en êtes pénétrés puisque vous l'avez consacré par la constitution et par des actions que la véritable aristocratie et les factions n'ont pu dérober et l'esprit continuellement sain et pur de la majorité de la Convention nationale, eh bien, citoyens Représentans, nous mourons et vivrons avec vous. Voilà le serment que nous faisons cumulativement avec tous ceux que nous avons déjà fait et que nous n'avons jamais violés.

(77) P.-V., XLIX, 31-32.

(78) C 325, pl. 1412, p. 18.

Que ceux qui sont opposés à nos principes et à notre attachement respectueux pour vous, le sachent, nous ne les craignons pas, nous nous designons comme leurs victimes prêtes à vous entourer, mais quoi! victimes! non les méchants perdent la vie avant l'accomplissement de leurs desseins.

Nous vous adressons notre profession de foi qui a été arrêté par acclamation dans la société et que nous signons tous comme le témoignage le plus certain.

CAIN, *président*, BARBIER, BLANCHADPONROY, *secrétaires et 19 autres signatures.*

Tous les autres qui composaient la séance, ne savent pas signer.

b

[*La société populaire de Nolay à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (79)

Liberté, Égalité, fraternité,
république une et indivisible.

Législateurs

Vous avez toujours été les mandataires fidèles du peuple français, vous n'avez pas cessé d'être dignes, vous avez fait succéder au règne de la terreur celui d'une *équité* sévère, celle-ci porte la lumière, avec elle, elle saura distinguer et frapper les coupables; mais la terreur née de l'agitation et du trouble fut l'instrument de la fureur et des crimes, du féroce Robespierre, il est temps qu'elle cesse de faire gémir et trembler l'innocent.

Vous l'avez pensé avant nous, Législateurs une clémence inconsidérée pourrait amener notre ruine, mais la justice guidée par le patriotisme et l'humanité doit rendre tous les cœurs à la patrie; des hommes trompés, des hommes sans dessein, des patriotes étaient opprimés; vous avez détaché leurs chaînes et il en est qui doivent la liberté à l'indulgence nationale, ils savent au moins qu'ils ont une tâche à remplir, qu'ils doivent plus que d'autres au peuple, que vous n'avez pas eu le pouvoir, que vous [n'avez] pas eu la volonté de les soustraire à sa surveillance.

La liberté a eut ses temps de crises, les dissensions civiles pourraient seules les rappeler; mais les patriotes purs, simples et sans ostentation et pour mieux dire la masse imposante du peuple en prévient les funestes effets; nous n'avons qu'une même patrie et nous nous rallierons à un centre commun ce centre qui dirige nos soldats à sa victoire, qui prend part à leurs succès, qui applaudit à leurs triomphes, ce centre est la Convention nationale.

Restez à votre poste, Législateurs, achevez de sauver la patrie, frappez les tyrans et les

(79) C 325, pl. 1412, p. 6.